

# SOMMAIRE

## TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

### Séance du 16 MAI 2008 : Délibérations

#### RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATON

- 08-342 - Soutien aux pôles de recherche d'excellence et aux plateformes d'équipement.....
- 08-343 - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 .....

#### EUROPE

- 08-344 - Europe .....

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 08-345 - Aides aux entreprises .....

#### INNOVATON ET COMPETITIVITE

- 08-346 - Convention d'application du CPER 2007-2013 au titre des pôles de compétitivité et des filières d'excellence .....

#### MUTATIONS ECONOMIQUES

- 08-347 - Espace de Valorisation Economique Régional (EVE).....

#### ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 08-348 - Aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale - ADIE.....
- 08-349 - Financement de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production de l'Ouest - UR-SCOP.....

#### EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 08-350 - Aide à l'emploi.....

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 08-351 - Pays et agglomérations - investissement.....
- 08-352 - Maillage du Territoire .....
- 08-353 - Etudes et planification.....

## COMMUNICATIONS

### \* Routes

- 08-354 - Routes Nationales .....

### \* Transports ferroviaires

- 08-355 - Mise en place d'animations culturelles et touristiques sur la Côte Fleurie .....
- 08-356 - Financement de l'utilisation de deux automoteurs de type X72500.....
- 08-357 - Indemnisation des candidats non retenus dans le cadre du marché relatif à la création d'une marque commune à l'ensemble des transports publics desservant la baie du Mont Saint Michel .....
- 08-358 - Tarification « Sillage Travail » .....

### \* Met et littoral

- 08-359 - Plaisance et filière nautique (investissement) .....
- 08-360 - Plaisance et filière nautique - Course la Solitaire du Figaro.....

## EDUCATION

- 08-361 - Investissement en équipement, fonctionnement matériel et politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés .....
- 08-362 - Fonds commun du service hébergement .....

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 08-363 - Enseignement supérieur .....

## FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

- 08-364 - Formations sanitaires et sociales .....

## ENVIRONNEMENT

- 08-365 - Patrimoine naturel .....
- 08-366 - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin .....

- 08-367 - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin - révision de la charte .....
- 08-368 - Lutter contre les changements climatiques .....
- 08-369 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....
- 08-370 - Agir pour un développement durable.....

## FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

### \* Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

- 08-371 - Carte des formations .....
- 08-372 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles .....

### \* Apprentissage

- 08-373 - Apprentissage.....

### \* Formation professionnelle continue - fonctionnement

- 08-374 - Moderniser les outils.....
- 08-375 - Formation tout au long de la vie .....
- 08-376 - Actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi .....

## EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 08-377- Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes .....
- 08-378- Programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'oeuvre, des entreprises et la demande d'emploi « Une formation - un emploi ».....

## MARCHES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- 08-379 - Marchés de formation professionnelle .....

## CULTURE

- 08-380 - Soutien au spectacle vivant.....
- 08-381 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional - investissement.....
- 08-382 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional - fonctionnement .....
- 08-383 - Arts plastiques.....
- 08-384 - Education populaire et pratique artistique .....

- 08-385 - Soutien à la diffusion musicale.....
- 08-386 - Soutien à la pratique instrumentale amateur .....
- 08-387 - Diffusion audiovisuelle .....
- 08-388 - Soutien en faveur des salons du livre.....
- 08-389 - Soutien en faveur de l'économie du livre .....
- 08-390 - Développement des bibliothèques .....
- 08-391 - Valorisation du patrimoine.....

#### COOPERATION DECENTRALISEE

- 08-392 - Attributions de subventions .....
- 08-393 - Dérogation.....
- 08-394 - Délégation de Madagascar .....

#### DROITS DE L'HOMME

- 08-395 - Droits de l'homme.....

#### JEUNESSE ET SPORTS

- 08-396 - Amélioration des équipements sportifs - dérogation .....
- 08-397 - Politique jeunesse.....
- 08-398 - Aide au mouvement sportif.....
- 08-399 - Aide au sport de haut niveau.....

#### RENOVATION URBAINE

- 08-400 - Rénovation urbaine .....

#### SOLIDARITE URBAINE

- 08-401 - Solidarité urbaine .....

#### LOGEMENT

- 08-402 - Réhabilitation de l'habitat privé.....

#### SANTE ET TERRITOIRES

- 08-403 - Actions en faveur des personnes handicapées .....

## FONCIER

08-404 - Fonds friches et fonds de minoration foncière.....

## ACTIONS DE SOLIDARITES

08-405 - Soutien aux actions de solidarités .....

## AGRICULTURE

08-406 - Qualité et valorisation fermière hors CPER - investissement.....

08-407 - Politiques de qualité CPER - aides aux investissements en agriculture biologique - investissement .....

08-408 - Installation CPER - fonctionnement .....

08-409 - Installation et emploi agricole hors CPER - fonctionnement .....

08-410 - Filière équine CPER - fonctionnement .....

08-411 - Filière équine hors CPER - investissement.....

08-412 - Filière équine hors CPER - fonctionnement .....

08-413 - Plan de Modernisation des Bâtiments d’Elevage et Plan Végétal Environnement.....

08-414 - PMPOA .....

08-415 - Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER - fonctionnement.....

## PECHE ET CULTURES MARINES

08-416 - Filière pêche hors CPER - promotion - qualité - valorisation des produits de la pêche .....

## TOURISME

08-417 - Professionnalisation des acteurs du tourisme.....

08-418 - Qualité dans le tourisme.....

## DIRECTION DES BATIMENTS REGIONAUX

08-419 - Direction des Bâtiments Régionaux.....

## PATRIMOINE

08-420 - Patrimoine.....

## FINANCES

08-421 - Conseil Economique et Social Régional - déplacement à Bruxelles .....

08-422 - Régie de recettes - exposition QUIESSE.....

## PROMOTION DE LA REGION

08-423 - Soutien aux manifestations culturelles.....

08-424 - Soutien aux opérations d'animation locale .....

08-425 - Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques.....

08-426 - Association NOTA BENE .....

## MANDATS SPECIAUX

08-427 - Exercice de mandats spéciaux.....

## MARCHES

08-428 - Marchés.....

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-342**

**sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : soutien aux pôles de recherche d'excellence et aux plateformes d'équipement**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 680 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 960 € au titre du soutien à la diffusion de la Culture scientifique, technique et industrielle,

- . 150 000 € au titre du soutien au pôle de recherche médicale,

- . 260 000 € au titre du soutien à l'innovation,

- . 238 209 € au titre du soutien des projets d'innovation dans les pôles de compétitivité ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- *au titre de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle*

- 960 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le financement du colloque intitulé « Minorités et pouvoir dans les pays anglophones » qui se tiendra à Caen du 20 au 22 novembre 2008,

- *au titre du soutien au pôle de recherche médicale*

- 150 000 € au GIP Cyceron, pour son fonctionnement,

- *au titre du soutien à l'innovation*

- 7 aides pour un montant total de 260 000 €, conformément à l'annexe 1, tableau a,

- *au titre du soutien des projets d'innovation dans les pôles de compétitivité*

- 6 aides pour un montant total de 238 209 €, conformément à l'annexe 1, tableau b ;

- de modifier la délibération n° 08-03 du 15 février 2008 comme suit :

- la subvention de 27 188 € accordée à l'Université de Caen au titre du soutien aux jeunes porteurs de projets innovants concerne l'accueil de Monsieur Yanis SOUAMI au sein du SAIC, et non du GREYC,

- la subvention de 4 000 € initialement accordée à l'ENSICAEN pour l'organisation du colloque EMSA 2008 est attribuée à la Société de l'Electricité, de l'Electronique, en charge de ce colloque ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;



• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-343**

**sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 990 656 €,

- sur l'AP « Fonds de recherche et d'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 2 223 948 € ;

- d'attribuer, conformément aux annexes 1 et 2, au titre du CPER 2007-2013, les aides suivantes pour l'année 2008 :

*\* sur le chapitre 939 du Budget de la Région*

- 620 897 € à l'Université de Caen Basse-Normandie dont :

- . 740 € pour le projet R25\_p4 Pôle Prairie,
- . 9 140 € pour le projet R25\_p5 GRRTC domaine côtier,
- . 166 573 € pour le projet R25\_p6 STIC et sécurité,
- . 444 444 € pour le projet R25\_p7 Hommes, mémoires et développement,

- 245 996 € à l'ENSICAEN dont :

- . 103 996 € pour le projet R25\_p10 Réseaux Matériaux Polymères Plasturgie,
- . 125 200 € pour le projet R25\_p11 CRUNCH (Centre Universitaire Normand de Chimie Organique) ,
- . 16 800 € pour le projet R25\_p12 Matériaux,

- 123 763 € au CHU de CAEN pour le projet R25\_p2 ICORE ;

*\* sur le chapitre 909 du Budget de la Région*

- 341 341 € à l'Université de Caen Basse-Normandie dont :

- . 108 505 € pour le projet R25\_p4 Pôle Prairie,
- . 228 500 € pour le projet R25\_p5 GRRTC domaine côtier,
- . 4 336 € pour le projet R25\_p6 STIC et sécurité,

- 492 302 € à l'ENSICAEN dont :

- . 89 102 € pour le projet R25\_p11 CRUNCH (Centre Universitaire Normand de Chimie Organique),
- . 403 200 € pour le projet R25\_p12 Matériaux

- 37 305 € au GANIL pour la réalisation du projet R25\_p9 SPIRAL 2,

- 400 000 € au GIP CYCERON pour la réalisation du projet R25\_p1 CYCERON ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-344**

**sur l'Europe**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 663 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 10 000 € pour le dossier « Mobilité Internationale Citoyenneté »,
- 24 000 € pour le dossier « Réseaux appuis régionaux » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 34 000 € réparti comme suit :

- 1 000 € à chacune des équipes gagnantes du concours de débats en anglais en allemand et en espagnol organisé par le Rectorat, soit 3 000 €,

- 24 000 € au CRIJ pour son activité 2008 au titre d'Europe Direct,

- 1 000 € au Mouvement Européen-France Section de Cabourg pour la célébration de la fête de l'Europe du 9 au 11 mai 2008,

*\* au titre du Service Volontaire Européen :*

- 4 000 € au Centre d'Animation de Flers pour l'envoi de 4 jeunes,
- 1 500 € à la Maison des Jeunes et de la Culture Bertrand Le Chevrel à Vire, pour l'envoi et l'accueil de deux personnes,
- 500 € au Comité Intercommunal de jumelage Cuverville-Démouville-sannerville pour l'accueil d'un jeune ;

- de modifier la délibération n° 08-125 du 21 mars 2008 comme suit :

- la subvention de 5 000 € est accordée, au titre des projets « QUEBEC 2008 », à l'Association des Amis de Pontigny Cerisy, et non au Centre Culturel International de Cerisy la Salle ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-345**

**sur le développement économique : aides aux entreprises**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 8 500 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 44 000 € pour le soutien à la création d'entreprise,
- 980 000 € pour le soutien à l'investissement industriel ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les aides suivantes :

- 44 000 € en subvention pour un bénéficiaire au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- 980 000 € en avance remboursable pour 4 bénéficiaires au titre de l'Avance Régionale à l'Entreprise (ARE), conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-346**

**sur l'innovation et la compétitivité : convention d'application du CPER 2007-2013 au titre des pôles de compétitivité et des filières régionales d'excellence**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'application du Contrat de Plan Etat-Région 2007-2013 au titre « des pôles de compétitivité et des filières régionales d'excellence » jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-347**

**sur les mutations économiques : Espace de Valorisation Economique régional (EVE)**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de modernisation industrielle » de 8 200 000 € votée en 2008, un dossier « Etudes » d'un montant de 61 247,71 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention d'un montant forfaitaire de 61 247,71 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, pour la seconde phase de développement de l'Espace de Valorisation Economique régional (EVE) ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-348**

**sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale - Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Economie sociale et solidaire » de 250 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 5 000 € pour l'aide à l'investissement des projets d'utilité sociale ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à titre exceptionnel, une subvention maximale de 5 000 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), pour l'achat de mobilier et de matériel informatique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-349**

**sur l'économie sociale et solidaire : structuration du réseau des acteurs - financement de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production de l'Ouest - UR-SCOP**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 40 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du soutien régional aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, à l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production de l'Ouest (UR-SCOP), une subvention maximale de 40 000 € plafonnée à 20 % du budget réalisé pour son action 2008 en Basse-Normandie ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-350**

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 5 890 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 216 800 €, dont 15 000 € correspondant à l'augmentation accordée à l'Association « Ô Z'Arts Métiss »,

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et associations » de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 980 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

*au titre du dispositif « Emplois Tremplins, conformément à l'annexe 1 :*

- 198 000 € pour l'aide à l'emploi,

- 980 € pour l'aide à l'ingénierie,

*au titre du dispositif « Adultes Relais », conformément à l'annexe 2 :*

- 3 800 € pour une aide à l'emploi prévisionnelle sur 3 ans (l'aide étant réactualisée chaque année au 1<sup>er</sup> juillet) ;

- de prévoir les modalités de versement suivantes :

- l'aide annuelle à l'emploi, au titre du dispositif « Adultes Relais », sera versée directement aux associations, sur présentation aux services financiers de la présente délibération, l'aide étant accordée ou renouvelée pour 3 ans et son montant étant revalorisé chaque année, au 1<sup>er</sup> juillet en fonction du « SMIC » chargé,

- la subvention sera proratisée pour les salariés à temps partiel en fonction du temps de travail effectué ;

- de modifier les délibérations suivantes :

\* n° 07-697 du 9 novembre 2007 :

- la subvention de 48 000 € accordée à l'Association « Caen Nord Basket » à Caen (Calvados), au titre du volet emploi, est réduite à 33 000 €, dans la mesure où le salarié recruté dans l'Association ne peut pas être reconnu « public prioritaire » ;

\* n° 08-08 du 15 février 2008 :

- l'aide de 33 000 € accordée à l'Association « Ô Z'Arts Métiss » à Saint-Rémy-sur-Orne (Calvados) au titre du volet emploi, est portée à 48 000 € dans la mesure où la salariée recrutée dans l'Association peut être reconnue « public prioritaire » ;

- de déroger :

- à la règle d'antériorité de la décision, pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière par délibération n° 04-59 du 17 décembre 2004 et modifié par délibérations n° 05-140 du 16 décembre 2005, 06-83 du 23 octobre 2006 et 07-31 du 16 avril 2007, pour les associations qui transforment en « Emploi Tremplin », d'autres contrats aidés que les contrats « Emplois Jeunes », conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris dans l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-351**

**sur l'aménagement du territoire : Pays et agglomérations - investissement**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 7 000 000 € votée en 2008, un dossier de 170 340 € au titre du contrat de « Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger :

- pour la Communauté de communes de Mortain, à la règle qui n'autorise pas le commencement du projet avant la réception par le demandeur de l'accusé de réception, et ainsi de prendre en compte toutes les factures liées aux travaux d'aménagement de la pépinière d'entreprises qui auront été établies à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007,

- pour les projets de restauration des églises du Pays de la Baie, à la règle qui n'autorise pas le commencement du projet avant la réception par le demandeur de l'accusé de réception, et ainsi de prendre en compte toutes les dépenses liées à ces travaux de restauration du patrimoine qui auront été établies à compter du 30 mars 2007, conformément à la décision de l'association du Pays de la Baie du Mont Saint Michel ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-352**

**sur le maillage du territoire**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n°07-576 du 21 septembre 2007 comme suit :

- le taux d'intervention de la Région pour le financement du projet de la Communauté de communes de Mortain concernant la construction de l'atelier technique d'excellence « l'espace nove@ » à Mortain est passé de 36,12 % à 44,82 % d'une assiette de travaux éligibles désormais fixée à 657 164 €, le montant de la subvention restant inchangé (294 603 €) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-353**

**sur l'aménagement du territoire : études et planification - attribution d'une aide à l'Association RGO pour l'organisation des journées géomatiques de l'ouest à Caen les 16 et 17 juin 2008**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 08-250 du 18 avril 2008 en affectant sur l'AE « Etudes et Planification » de 500 000 €, et non de 625 000 €, votée en 2008, un dossier d'un montant de 5 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-354**

**sur les communications : routes nationales**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à l'Etat, au titre du programme routier en Basse-Normandie, un montant global de 1 733 229,44 €, correspondant à cinq opérations routières, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-355**

**sur les transports ferroviaires : mise en place d'animations culturelles et touristiques sur la Côte Fleurie**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 51 000 000 € votée en 2008, un dossier « Convention TER » d'un montant de 6 900 €, au titre de la participation de la Région à la mise en place d'animations culturelles et touristiques pour valoriser la desserte TER de la Côte Fleurie ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 6 900 €, au titre des animations culturelles et touristiques sur la Côte Fleurie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 au contrat annuel d'objectifs TER 2008 correspondant,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-356**

**sur les transports ferroviaires : financement de l'utilisation de deux automoteurs de type X72500 pour l'amélioration de la desserte Paris-Granville**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-839 du 14 décembre 2007 comme suit :

- la subvention de 8 500 000 € attribuée à la SNCF sur le chapitre 908 du budget de la Région, au titre de l'acquisition de deux automoteurs de type X 72500 pour l'amélioration de la desserte Paris-Granville, est ramenée à 8 426 257 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-357**

**sur les transports ferroviaires : indemnisation des candidats non retenus dans le cadre du marché relatif à la création d'une marque commune à l'ensemble des transports publics desservant la baie du Mont Saint Michel**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes » de 1 800 000 € votée en 2008, sur le chapitre 938 du Budget de la Région, un dossier « Etudes » d'un montant estimé à 3 000 €, pour l'indemnisation des candidats dans le cadre du marché relatif à la création d'une marque commune à l'ensemble des transports publics desservant la Baie du Mont Saint Michel ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-358**

**sur les transports ferroviaires : Tarification « Sillage Travail »**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 51 000 000 € votée en 2008, un dossier « Tarifications » d'un montant de 48 365,56 €, pour Sillage Travail ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 48 365,56 €, correspondant à la contribution de la Région pour la mise en œuvre des dispositions « SILLAGE TRAVAIL » sur l'année 2007, en complément de la subvention de 191 000 € attribuée par délibération n° 06-1054 du 12 décembre 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 6 à la convention « SILLAGE TRAVAIL » du 19 novembre 2001,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-359**

**sur la mer et le littoral : plaisance et filière nautique (investissement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'autoriser :

- le versement de la subvention de 3 000 € accordée à l'Association « Le Ponton » par délibération n° 07-320 du 11 mai 2007 sur présentation des factures accompagnées d'un état récapitulatif visé par le trésorier ;

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-360**

**sur la mer et le littoral : plaisance et filière nautique – Course la Solitaire du Figaro**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour un montant global de 80 000 €, les subventions suivantes :

\* pour la participation à la course La Solitaire du Figaro, édition 2008 :

- 10 000 € à M. Marc LEPESQUEUX,

- 20 000 € à la Société des Régates de Courseulles, pour les skippers MM. Malko SZEKELY et Philippe BARD,

- 10 000 € à M. Grégoire LE MIERE,

- 10 000 € à l'Association « Esprit Voile », pour le skipper M. Nicolas JOSSIER,

- 10 000 € à l'Association Team Fortyniner pour Athènes 2004, pour le skipper M. Eric D'HOOGHE,

- 10 000 € à l'Association Défi Voile Calvados, pour le skipper M. Jean-Charles MONNET,

- 10 000 € à l'Association A L'Ouest, pour le skipper M. Alexis LOISON ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-361**

**sur l'investissement en équipement, fonctionnement matériel et politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer :

☐ sur le chapitre 902 du Budget de la Région

*au titre des équipements*

- 93 subventions d'un montant total de 831 000 € pour les équipements pédagogiques des lycées publics, conformément à l'annexe I.1,

- 1 subvention d'un montant de 5 400 € pour les équipements de service général des lycées publics, conformément à l'annexe I.2,

- 53 subventions d'un montant total de 1 839 207 € pour les aménagements et équipements pédagogiques des lycées privés sous contrat, conformément aux annexes A à E, sous réserve de l'avis de la formation contentieuse du C.A.E.N. pour les établissements privés relevant de la loi Falloux,

☐ sur le chapitre 932 du Budget de la Région

*au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat*

- 1 subvention d'un montant de 3 900 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires pour les lycées publics, au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe II,

*au titre de la politique éducative, conformément à l'annexe III*

- 1 subvention de fonctionnement d'un montant de 1 130 € au titre de la carte-livre,

- 13 subventions de fonctionnement d'un montant total de 8 161,29 € au titre du fonds social régional,

*au titre des EPI, boîtes à outils, tenues professionnelles, un montant global de subventions de 902 912,50 € réparti comme suit :*

→ Equipement de Protection Individuelle (EPI)

- 40 subventions d'un montant total de 193 322,50 € pour les élèves des lycées publics relevant de l'Education Nationale, conformément à l'annexe 4,

- 19 subventions d'un montant total de 68 105 € pour les élèves des lycées privés sous contrat avec l'Etat et relevant de l'Education Nationale, conformément à l'annexe 5,

- 7 subventions d'un montant total de 67 254 € pour les élèves des lycées publics relevant du Ministère de l'Agriculture, conformément à l'annexe 6,

- 35 subventions d'un montant total de 100 822 € pour les élèves des lycées privés relevant de l'Agriculture, conformément à l'annexe 7,

- 1 subvention d'un montant de 8 796 € pour les élèves du lycée d'enseignement maritime et aquacole de Cherbourg, conformément à l'annexe 8,

→ Boîtes à outils

- 47 subventions d'un montant total de 143 957 € pour les élèves des lycées publics relevant de l'Education Nationale, conformément à l'annexe 9,

- 14 subventions d'un montant total de 44 360 € pour les élèves des lycées privés sous contrat avec l'Etat et relevant de l'Education Nationale, conformément à l'annexe 10,

- 1 subvention d'un montant de 1 605 € pour les élèves des lycées publics relevant du Ministère de l'Agriculture, conformément à l'annexe 11,

- 4 subventions d'un montant total de 8 195 € pour les élèves des lycées privés relevant de l'Agriculture, conformément à l'annexe 12,

→ Tenues professionnelles

- 46 subventions d'un montant total de 207 211 € pour les élèves des lycées publics relevant de l'Education Nationale et de l'enseignement maritime, conformément à l'annexe 13,

- 19 subventions d'un montant total de 59 285 € pour les élèves des lycées privés sous contrat avec l'Etat et relevant de l'Education Nationale, conformément à l'annexe 14,

*au titre des bourses de mobilité internationale*

pour l'année scolaire 2007-2008, à des élèves en baccalauréat professionnel, BTS ou préparant un diplôme de technicien des métiers du spectacle, dans le cadre de stages obligatoires en entreprise, 182 bourses d'un montant de 420 € chacune réparties comme suit :

- 75 bourses pour les lycées publics relevant de l'Education Nationale, soit 31 500 €, conformément à l'annexe 15,

- 27 bourses pour les lycées privés relevant de l'Education Nationale, soit 11 340 €, conformément à l'annexe 16,

- 58 bourses pour les lycées publics relevant de l'Agriculture, soit 24 360 €, conformément à l'annexe 17,

- 22 bourses pour les lycées privés relevant de l'Agriculture, soit 9 240 €, conformément à l'annexe 18,

Ces bourses seront versées à l'établissement de la manière suivante : 210 € par élève après notification de la liste des bénéficiaires ayant transmis leur convention de stage, le solde après réception de l'ensemble des pièces exigées,

*au titre de l'ERREFOM*

- 59 000 € à l'ERREFOM pour le fonctionnement de l'OREFOM ;

- de déroger à la durée de 4 ans de subventions régionales, concernant la subvention de 147 532,27 € attribuée à l'Institut Lemonnier à Caen (Calvados) par délibération n° 04-312 du 28 mai 2004 et en conséquence, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2008, le délai imparti pour permettre le versement du solde de la subvention, soit 87 471,55 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-362**

**sur le fonds commun du service hébergement**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 4 subventions pour un montant global de 17 000 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-363**

**sur l'enseignement supérieur**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 902 du Budget de la Région, une subvention de 155 871,80 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour l'achèvement de l'opération de construction du Centre Universitaire de Ressources Biologiques (CURB) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-364**

**sur l'enseignement supérieur : formations sanitaires et sociales**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 5 807 €, au titre des bourses d'études aux élèves inscrits en formation auxiliaire de vie sociale à l'IFSS Croix Rouge Française d'Alençon et réparti de la manière suivante :

Nom et Prénom	Avis	Echelon	Montant
BURNEL Ludivine	Défavorable	-	-
CHENU Sylvie	Favorable	4 <sup>ème</sup> échelon	3 190 €
LOCHET Victoire	Favorable	3 <sup>ème</sup> échelon	2 617 €
BISSON SABRI Brigitte	Défavorable	-	-
Total			5 807 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-365**

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel -  
patrimoine naturel**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 20 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 10 000 € au Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaïns (GRETIA), pour que son antenne bas-normande réalise les actions prévues par la déclinaison 2008 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2008-2010,

- 10 000 € au Syndicat Mixte Littoral Normand, pour le projet « vulnérabilité des espaces naturels littoraux aux pollutions marines » (année 2008) ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le GRETIA, la déclinaison 2008 de la Convention annuelle jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-366**

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel –  
Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Patrimoine naturel - hors CPER » de 1 081 966 € votée en 2008, un dossier « Soutenir et valoriser les Parcs Naturels Régionaux » d'un montant de 68 424 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention complémentaire exceptionnelle de 68 424 € au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour son fonctionnement 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-367**

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel -  
Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin - révision de la charte**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Patrimoine naturel - hors CPER » de 1 081 966 € votée en 2008, un dossier « Soutenir et valoriser les Parcs Naturels Régionaux » d'un montant de 85 000 € afin de payer les commissaires enquêteurs et les moyens matériels nécessaires au déroulement de l'enquête publique dans le cadre de la révision de la charte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-368**

**sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 235 277 € dont :

. 74 588 € pour le dossier « Economies d'énergie »,  
 . 117 862 € pour le dossier « Energies renouvelables »,  
 . 42 800 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant de 68 836 € dont :

. 34 000 € pour le dossier « Economies d'énergie »,  
 . 7 696 € pour le dossier « Energies renouvelables »,  
 . 7 100 € pour le dossier « Qualité de l'air »,  
 . 20 040 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*\* sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

**☐ au titre du dossier « Economies d'énergie »**

Diagnostic énergétique

- 3 840 € à Coffret Pack SAS à l'Aigle (Orne), pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique avec préconisation (80 % de la dépense éligible s'élevant à 4 800 € HT),

Fonds FORES

- 64 169 € à la SA HLM Plaine Normande, pour la construction de 16 logements individuels à IFS,

Véhicule électrique

- 3 000 € à la Communauté de Communes Les Rives de l'Odon, pour l'acquisition d'un véhicule électrique G3 (17 % de la dépense subventionnable s'élevant à 17 265 € HT),

Isolation

- 3 579 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 1, pour l'isolation de leur habitation (2008-04),

## ☐ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

### Bois-énergie

- 8 840 € à la Ville de Coutances (Manche), pour la réalisation d'une étude de faisabilité (50 % de l'assiette éligible s'élevant à 17 160 € HT),

- 13 575 € à l'ACSEA à Hérouville-Saint-Clair (Calvados), pour l'installation d'une chaufferie bois à Bayeux (35 % de l'assiette éligible s'élevant à 54 300 € HT),

- 5 561 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires (particuliers) mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2008-04),

- 2 634 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, dans le cadre de l'opération Coup d'Pouce (04-2008),

- 22 976 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour l'opération (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (pro 2008-3),

### Huiles végétales pures

- 50 000 € à la FR CUMA, pour le développement de la filière HPV sur l'année 2008 (44 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 71 600 € HT),

### Solaire thermique

- 7 562 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 5, pour l'installation de chauffe-eau solaires (2008-4),

- 2 278 € au bénéficiaire de la prime régionale, conformément au tableau joint en annexe 6, pour la production d'eau chaude solaire,

### Photovoltaïque

- 4 200 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 7, pour des installations photovoltaïques (2008-03),

### Eolien

- 236 € au bénéficiaire de la prime régionale, figurant dans le tableau joint en annexe 8, pour l'installation d'une éolienne (2008-02),

## ☐ au titre du dossier « Volet territorial »

- 28 800 € au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour la prolongation du programme d'actions ATEnEE 2008-2010 (40 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 72 000 € HT),

- 14 000 € à la Ville de Granville, pour la réalisation d'une AEU pour la ZAC de la Clementière-les-Marais (70 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 20 025 € HT),

*\* sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

**☐ au titre du dossier « Economies d'énergie »**

- 10 000 € au GRAINE, pour accompagner la mise en place de l'éco-responsabilité dans les établissements scolaires (14 % de la dépense subventionnable s'élevant à 68 950 € HT),

- 3 000 € au CAUE 14, pour l'organisation du séminaire franco-allemand développement durable du 11 au 15 juin 2008 (14 % de la dépense subventionnable s'élevant à 22 039 € HT),

- 11 000 € à l'Association Les courants de la Liberté à Caen, pour l'organisation de l'éco-marathon de juin 2008 (66 % de la dépense éligible s'élevant à 16 500 € HT),

- 10 000 € à l'Association SHILPA, pour l'organisation de l'éco-festival Cap Latino les 4 et 5 juillet 2008 (5 % de la dépense éligible s'élevant à 58 800 € HT),

**☐ au titre du dossier « Energies renouvelables »**

- 4 696 € au 7 Vents du Cotentin, pour l'organisation de foires et salons depuis 2007-2008 (80 % de la dépenses subventionnable s'élevant à 5 871 € HT),

- 3 000 € à l'IUT de Cherbourg, pour l'organisation du concours GIM'Eole 2008 (9 % de la dépense éligible s'élevant à 29 500 € HT),

**☐ au titre du dossier « Qualité de l'air »**

- 7 100 € à l'Association AirCOM, pour la réalisation d'une étude de mesure du champ d'ozone régional,

**☐ au titre du dossier « Volet territorial »**

- 20 040 € à l'Agence Manche Energie, pour la mise en place d'un Conseil en Energie partagée – année 2008 (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 50 100 € HT) ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de modifier la délibération n° 07-64 du 19 janvier 2007 comme suit :
  - le taux de subvention appliqué pour l'opération « objectif énergie - 20 % » de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, est de 25,62 % au lieu de 24 % ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-369**

**sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux - hors CPER » de 1 800 000 €, un dossier d'un montant de 825 982 €,

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 107 895,54 €,

- sur l'AE « Assainissement eau potable et économies d'eau - hors CPER » de 10 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 1 485 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 45 449 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

**\* sur le chapitre 907 du budget de la Région :**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux hors CPER »

- 691 557 € à la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives, pour la construction d'une station d'épuration (montant subventionnable de 15 738 174 €),

- 123 600 € à la Commune de Ouistreham, pour la mise aux normes de sa station d'épuration (montant subventionnable de 3 650 000 €),

- 277 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, répartis conformément à l'annexe 1 (montant subventionnable de 2 739,23 €),

- 10 548 € à l'Association de Défense contre la Mer du Hameau-és-Monniers, pour la protection du littoral au droit d'habitations menacées par le risque d'érosion (montant subventionnable de 70 318 €), conformément à l'annexe 2,

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 61 356,40 € à la Communauté de Communes du Canton de Lessay, pour le programme de restauration des cours d'eau du bassin de l'Ay (montant subventionnable de 306 782 €),

- 5 102,14 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour la réalisation d'une étude d'incidence hydraulique de l'arasement de 4 barrages (montant subventionnable de 25 510,68 €),

- 36 437 € au Syndicat d'Etudes et de Travaux pour l'Entretien de l'Orne, pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau durant l'année 2008 (montant subventionnable de 121 457 €),

- 5 000 € à la Communauté de Communes de Sartilly-Porte de la Baie, pour la mise en place d'un dispositif expérimental de protection du cordon dunaire contre l'érosion (montant subventionnable de 33 445 €),

**\* sur le chapitre 937 du budget de la Région :**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux hors CPER »

- 985 € à l'Association Bocage Animation, pour l'organisation d'une fête de l'environnement « Ecol'eau » (montant subventionnable de 4 925 €),

- 500 € au Lycée agricole de Sées, pour une classe d'eau (montant subventionnable de 3 012 € €),

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 15 000 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour le financement d'un poste d'animateur SAGE (montant subventionnable de 30 000 €),

- 10 500 € au Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Seulles, pour le financement d'un poste de technicien rivières (montant subventionnable de 35 000 €),

- 10 500 € au Syndicat d'Etudes et de Travaux pour l'Entretien de l'Orne, pour le financement d'un poste de technicien de rivière (montant subventionnable de 35 000 €),

- 9 449 € au Conseil Général de la Manche pour le suivi 2008 de l'évolution du trait de côte du département (montant subventionnable de 37 797 €), conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-370**

**sur l'environnement : agir pour un développement durable**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Agir pour un développement durable » de 910 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 4 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 4 000 € à l'Association Chauffer dans la Noireur, pour les actions de prise en compte du développement durable lors de leur 16<sup>ème</sup> festival (montant subventionnable de 318 426 €) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions de mise à disposition de l'exposition « Découvrons et protégeons notre planète »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-371**

**sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : carte des formations**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'inscrire au PRDFP, le BP menuisier par la voie de l'apprentissage au Lycée « Don Bosco » à Giel (Orne), proposée par l'AFP BTP de l'Orne, gestionnaire du CFA BTP de l'Orne ;

- d'agréer le groupe AFT-IFTIM, pour l'ouverture d'une formation préparant au diplôme d'Etat d'Ambulancier, sur la base de 60 places (20 à Caen, 20 à Vire et 20 à Cherbourg) par an, par contrat de professionnalisation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-372**

**sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 891 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 68 477 € ;

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 891 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 513 497,47 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

\* au titre du partenariat, conformément à l'annexe jointe :

- 40 641,86 € à PLASTALLIANCE,
- 8 577 € à HORTI-PEPI 14-50-61
- 3 600 € à AREF BTP,
- 83 000 € à ASFOBAT,
- 21 000 € à la CAPEB Région Basse-Normandie,
- 13 178 € à la Fédération Régionale des Travaux Publics,
- 56 400 € à la Chambre Régionale d'Agriculture,
- 35 653 € à l'ANFA,
- 239 000 € à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat,

\* au titre des outils du PRDFP :

- 22 407,61 € à l'ALFAH ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-373**

**sur l'apprentissage**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 32 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 162 951,81 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 15 138,25 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'AXE 3, pour le Fonds Social Apprenti, répartis conformément à l'annexe jointe,

- 147 813,56 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'AXE 7, à l'Association ALFAH, pour le dispositif d'appui et de soutien à l'apprentissage et à la qualification (exercice 2008) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-374**

**sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : moderniser les outils**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Moderniser les outils de formation » de 433 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 106 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 96 000 € à l'Université de Caen - Basse-Normandie, pour le déploiement de l'offre de formation du Diplôme d'Accès à l'Enseignement Universitaire, options scientifique ou littéraire (D.A.E.U. A et D.A.E.U. B) avec la création d'une formation ouverte à distance,

- 10 000 € au Centre des Technologies Nouvelles, pour la mise en place de deux espaces démonstratifs et explicatifs concernant les métiers de l'informatique lors de la manifestation « Place aux métiers, les métiers vous cherchent » qui se déroulera au parc des Expositions de Caen les 11, 12 et 13 décembre 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-375**

**sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : formation tout au long de la vie**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 6 010 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant global de 1 113 510 € dont :

- 220 000 € pour le programme « Formation générale »,
- 885 000 € pour le programme « Congé Individuel de Formation »,
- 8 510 € pour le programme « Financements individuels » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

\* au titre du programme « Formation générale »

- 220 000 € à l'Université de Caen - Basse-Normandie, pour le déploiement de l'offre D.A.E.U. A et B sur Caen et Cherbourg,

\* au titre du programme « Congé Individuel de Formation »

- 770 000 € au FONGECIF Basse-Normandie,
- 115 000 € à UNIFAF,

\* au titre du programme « Financements individuels »

- 8 510 € conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier au titre du programme « financements individuels » conformément à l'annexe 2 jointe, la délibération n° 07-603 du 21 septembre 2007 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 4, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-376**

**sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 6 070 600 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 36 966 € pour les formations préparatoires,
- . 27 000 € pour le Réseau d'accueil ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- \* au titre des formations préparatoires :

- 36 966 € à l'Association des Amis de Jean Bosco,

- \* au titre du réseau d'accueil :

- 27 000 € au GRETA du Calvados ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser :

- l'IRFA Normandie Maine et le GRETA du Calvados à Dives-sur-Mer, à accueillir des demandeurs d'emploi adultes de plus de 26 ans sur les marchés n° RA 014 07 1301, n° RA 014 07 1302, n° RA 014 07 1400 et RA 014 07 1401 portant sur les actions de formation, jusque-là réservées à des jeunes de moins de 26 ans,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-377**

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 1 712,50 € pour la formation des contrats aidés, emplois jeunes et des emplois tremplins ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 1 712,50 € pour la formation des contrats aidés, répartie conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-378**

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation - un emploi »**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 34 736,10 € pour les financements des opérations individuelles et collectives,

- 15 300 € au titre des primes à l'accompagnement spécifique ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 2 711,10 € pour les actions individuelles, conformément à l'annexe 1,

- 32 025 € pour les actions collectives, conformément à l'annexe 2,

- 15 300 € au titre des primes à l'accompagnement spécifique, conformément à l'annexe 3 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 4, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser :

- l'AFPA à engager une formation individualisée au titre du programme « Une formation, un emploi » conformément à l'annexe 5,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-379**

**sur les marchés de la formation professionnelle**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans les annexes 1 à 5.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-380**

**sur la culture : soutien au spectacle vivant**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant » un montant total de subventions de 75 600 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-381**

**sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 10 004 € pour le dossier « Création artistique et animation culturelle » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 10 004 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable ou le Président ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-382**

**sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 119 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association Balkans Transit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-383**

**sur la culture : arts plastiques**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, M. TOURRET ne prenant pas part au vote pour le dossier du FRAC,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 55 000 € pour le dossier « Création artistique et animation culturelle » ;

- d'attribuer :

- \* sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Arts plastiques », une subvention de 55 000 € au Fond Régional d'Art Contemporain de Basse-Normandie (FRAC), pour la poursuite de ses acquisitions en 2008,

- \* sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant global de 18 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-384**

**sur la culture : éducation populaire et pratique artistique**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education populaire et pratique artistique », un montant total de subventions de 12 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-385**

**sur la culture : soutien à la diffusion musicale**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 180 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de l'Association La Folie Piano ! et l'Association Terre-Mère ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-386**

**sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur**

-----

**Réunion du VENDREDI 16MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 7 269,48 € pour le dossier « Musique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la pratique instrumentale amateur, un montant total de subventions de 7 269,48 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- \* sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations

- \* ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- de modifier la délibération n° 06-258 du 24 mars 2006 comme suit :

- la subvention de 4 498,83 € initialement accordée à la Communauté de Communes de La Haye-du-Puits est attribuée à l'Association Ecole de Musique de la Communauté de Communes de La Haye-du-Puits ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-387**

**sur la culture : diffusion audiovisuelle**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », une subvention de 25 000 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-388**

**sur la culture : soutien en faveur des salons du livre**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des salons du livre », un montant total de subventions de 7 400 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-389**

**sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant total de subventions de 14 480 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-390**

**sur la culture : développement des bibliothèques**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 25 000 € pour le dossier « Livre et lecture » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Développement des bibliothèques », une subvention de 25 000 €, conformément à l'annexe jointe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
  - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
    - \* sur proposition du service technique de contrôle,
    - \* ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-391**

**sur la culture : valorisation du patrimoine**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation du patrimoine », une subvention de 20 000 € à l'Association Régionale pour la Diffusion de l'Image (ARDI), pour la réalisation de ses activités 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-392**

**sur la coopération décentralisée : attribution de subventions**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Coopération décentralisée » de 450 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 76 495 € ;

- d'attribuer, au titre de la coopération décentralisée, sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 76 495 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de ne pas exiger, pour le versement du solde de la subvention de 2 000 € accordée à l'Association TREMPLIN à Soliers par délibération n° 07-156 du 2 mars 2007, les comptes-rendus technique et financier prévus initialement dans les conventions correspondantes ;

- d'autoriser Mademoiselle Ivana DIMITROVSKA, actuellement stagiaire à la mission coopération décentralisée du Conseil Régional de Basse-Normandie, à effectuer son stage en ARYM du 1<sup>er</sup> juillet au 7 septembre 2008 et de prendre en charge les frais réels afférents à cette mission, soit :

- navette aller-retour de Caen à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle (train, RER) au tarif des transports en commun,

- un billet d'avion aller-retour Paris-Skopje,

- 10 déplacements entre Skopje et les villes suivantes : Bitola, Orhid, Novaci, Veles, Stip, Kocani, Strumika, Tetovo, Kumanovo, Prilep, pour rencontrer les différents partenaires (10 € aller-retour),

- 15 hébergements maximum pour ces déplacements (20 € la nuit),

- 47 repas (5 € le repas) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-393**

**sur la coopération décentralisée : dérogation**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de compléter la délibération n° 08-70 du 15 février 2008 comme suit :

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier de l'association TERRA INCOGNITA : soutien à la réalisation du 4<sup>ème</sup> ouvrage de la collection pédagogique « enfants du Monde » réalisé dans le district de Vatomandry à Madagascar ;

- de compléter l'article 1 des conventions 2008 CD 116 et 117 de la manière suivante : « soutien à la réalisation du 4<sup>ème</sup> ouvrage de la collection pédagogique « enfants du monde » réalisé dans le district de Vatomandry à Madagascar et à une exposition itinérante dans les bibliothèques et les écoles bas-normandes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-394**

**sur la coopération décentralisée : délégation de Madagascar**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- de prendre en charge, par l'intermédiaire du service de coopération décentralisée, les frais d'hébergement, de restauration, de visites et de déplacements de la délégation malgache de la Région d'Atsinanana du 23 au 30 mai 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-395**

**sur les droits de l'homme**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité des voix 2 contre (MM. DENIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 300 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 35 000 €,
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 35 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de modifier la délibération n° 08-298 du 18 avril 2008 en retirant l'Université de Caen de la liste des associations auxquelles est accordé un délai supplémentaire pour présenter les comptes-rendus technique conditionnant le versement du solde des subventions au-delà du délai des 2 mois suivant la fin de l'action ;
- d'accorder à l'Université de Caen un délai supplémentaire pour présenter au-delà des 2 mois suivant la fin de l'action, les comptes-rendus techniques conditionnant le versement du solde de la subvention accordée par délibération n° 06-542 du 16 juin 2006 ;
- de ne pas exiger, pour le versement du solde de la subvention de 4 000 € accordée à l'Association les DEBROUILL'ART par délibération n° 07-267 du 13 avril 2007, les comptes-rendus technique et financier prévus initialement dans les conventions correspondantes ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-396**

**sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs - dérogation**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de déroger au principe de commencement d'exécution d'une opération dans le délai de 2 ans et à la règle de la prescription quadriennale pour l'extension et la création de pas de tir à 50 m et à 100 m du stand de tir municipal de la Plaine de sports, afin de permettre le versement de la subvention de 37 235 € attribuée par délibération n° 06-168 du 24 février 2006 à la ville d'Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-397**

**sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 74 290 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association des Amis de la Bibliothèque et du Livre ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-398**

**sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 60 100 € dont :

- 26 200 € au titre des événements sportifs, conformément à l'annexe 1,

- 33 900 € au titre du plan de développement des ligues et comités régionaux sportifs, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-399**

**sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre des bourses aux athlètes de haut niveau, pour la session 2007/2008, un montant total de 342 050 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-400**

**sur la rénovation urbaine**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Rénovation urbaine » de 8 000 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 2 393 481 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Cherbourg,

- . 292 401 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Flers ;

- sur l'AE « Rénovation urbaine » de 750 000 € votée en 2008, un dossier de 45 000 € au titre de la concertation mise en place dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Sauveur de Flers ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région,

- un montant total de subventions de 2 685 882 € dans le cadre des conventions passées avec l'ANRU et les Maîtres d'ouvrage bénéficiaires, réparti conformément à l'annexe jointe,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour :

- les travaux de réhabilitation de 190 logements par Orne Habitat à Flers,
  - les études de définition de maîtrise d'œuvre concernant l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-401**

**sur la solidarité urbaine : contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération caennaise**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de déroger :

- à la règle de la prescription quadriennale pour la réalisation du projet de requalification urbaine et résidentialisation du quartier de la Grande Delle à Hérouville-Saint-Clair et en conséquence de prolonger le délai imparti et d'autoriser le versement de la subvention de 101 402 € attribuée par délibération n° 04-12 du 16 janvier 2004 à la SHEMA, jusqu'au 30 janvier 2010,

- au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-402**

**sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Logement - Opérations de développement local » de 723 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 5 550 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants »,
- 11 377 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs » ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région :

\* au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H

- un montant global de subventions de 5 550 €, réparti conformément au tableau joint en annexe I,

- un montant global de subventions de 11 377 €, réparti conformément au tableau joint en annexe II,

• de modifier l'annexe I (1) de la délibération n° 07-873 du 17 décembre 2007, en remplaçant Mme BUNEL Aline au Mesnil-Durand (Calvados) par **Maître BUNETEL - 21 route de Lisieux - 14140 LIVAROT** ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-403**

**sur les actions en faveur des personnes handicapées**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Prévention et solidarité - Handicap et maisons des adolescents » de 425 750 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 1 493,25 € pour les personnes handicapées ;

- d'autoriser la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2007 de 120 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, une subvention de 3 809,02 €, conformément au tableau joint en annexe II ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- \* pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans le département du Calvados, les modalités de paiement seront détaillées dans une convention spécifique,

- \* pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-404**

**sur le foncier : fonds friches et fonds de minoration foncière**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Foncier » de 1 470 000 € votée en 2008, un dossier « Fonds friches et fonds de minoration foncière » d'un montant de 266 585 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, un montant de 266 585 €, correspondant au fonds friches et fonds de minoration foncière ;

- de fixer les modalités de versement d'acomptes suivantes :

- \* un premier acompte de 30 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites à un programme d'intervention, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie,

- \* un deuxième acompte de 30 % quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-405**

**sur le soutien aux actions de solidarités**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Prévention et solidarité » de 125 000 € votée en 2008, un dossier « Soutien aux actions de solidarité » d'un montant de 1 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, la subvention suivante :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
<b>Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)</b> 1, rue Nicolas Oresme 14 000 CAEN	Organisation des Journées Mondiales des Jeunes Solidaires du 15 au 23 mai 2008 :  A Caen : exposition, projection débat et soirée concert sur le thème : « les étudiants engagés dans des actions de solidarité : des citoyens acteurs sur leur territoire »  A Cherbourg : exposition, projection débat sur le thème : «le commerce équitable »	1 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
 et par délégation,  
 Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-406**

**sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER - investissement**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de premier appel à candidatures, pour le soutien aux investissements de transformation à la ferme (mesure 121 C4 du FEADER) joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-407**

**sur l'agriculture : politiques de qualité CPER - aide aux investissements en agriculture biologique - investissement**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Politiques de qualité CPER » de 2 400 000 € votée en 2008, un dossier « AP Politiques de qualité » d'un montant de 55 155 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 55 155 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
  - les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,
  - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
  - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de modifier la délibération n° 08-313 du 18 avril 2008 comme suit :
  - les aides de 510 € et 615 € initialement accordées à M. Frédéric CARETTE, pour l'achat d'un girobroyeur et la réfection de la toiture d'un bâtiment de stockage de légumes, sont transférées à Mme Aline CARETTE ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-408**

**sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 19 450,04 € d'aides aux contrats de parrainage mentionnées dans le tableau joint en annexe, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle de 336 633,60 € accordée précédemment au CNASEA ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-409**

**sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation et emploi agricole hors CPER » de 486 000 € votée en 2008, un dossier « AE Installation et emploi agricole » d'un montant de 2 500 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la création d'emplois durables en agriculture, une subvention de 2 500 € au G.E.V.R. de Béný-Bocage (Calvados), conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

- - - - -

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-410**

**sur l'agriculture : filière équine CPER - fonctionnement**

- - - - -

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine - CPER » de 1 960 000 € votée en 2008, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 200 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 200 000 € à l'Association Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, pour son fonctionnement 2008, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 305 455 € ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-411**

**sur l'agriculture : filière équine hors CPER – investissement**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière équine hors CPER » de 450 000 € votée en 2008, un dossier « AP filière équine » d'un montant de 31 564 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 31 564 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
  - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
  - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-412**

**sur l'agriculture : filière équine hors CPER - fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine hors CPER » de 1 330 000 € votée en 2008, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 75 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 5 000 € en complément de la subvention de 15 245 € attribuée par délibération n° 08-209 du 21 mars 2008 à l'Association Normandie Horse Show, pour l'organisation du Normandie Horse Show, édition 2008 (dont une épreuve du Grand National), le montant éligible étant porté à 299 500 €,

- 70 000 € répartis conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-413**

**sur l'agriculture : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage et Plan Végétal  
Environnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention générale d'exécution du Contrat de Projets Etat-Région, pour les dispositifs PMBE et PVE pour la période 2007-2013, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-414**

**sur l'agriculture : PMOA**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- de modifier les délibérations suivantes :

\* délibération n° 08-213 du 21 mars 2008

- l'aide de 20 836,90 € est attribuée au GAEC DE LA RAMEE et non au GAEC DE LA MAREE,

\* délibération n° 07-416 du 11 mai 2007

- l'aide de 1 340 € initialement attribuée à M. Mickaël BOULAY est transférée au GAEC de l'ARAUCARIA, nouvelle structure juridique intégrée par M. BOULAY ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-415**

**sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles hors CPER -  
fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 870 000 € votée en 2008, un dossier « AE Etudes, prospective et actions exceptionnelles » d'un montant de 38 454 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 8 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour les fermes ouvertes prairiales, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 77 375 €,

- 2 000 € (subvention forfaitaire) à l'Office de Tourisme de Livarot, pour l'organisation de la 21<sup>ème</sup> foire aux fromages de Livarot (édition 2008),

- 28 454 € à l'INRA, pour le projet LIPROCO, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 284 542 € ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata pour le dossier des fermes ouvertes Prairiales 2008 et pour le projet LIPROCO ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Institut National de la Recherche Agronomique, la convention relative au Programme Pour et Sur le Développement Régional dans le Grand Ouest, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-416**

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER - Promotion - Qualité -  
Valorisation des produits de la pêche**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à  
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET,  
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY,  
LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,  
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril  
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière pêche » de 275 000 € votée en 2008, un dossier « Actions de Promotion, Qualité et Valorisation des produits de la pêche » d'un montant de 23 900 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre des actions de promotion des produits de la pêche, les subventions suivantes :

- 20 000 € (montant maximal) à la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre et Sud Manche pour l'organisation de la sixième édition du Festival des Coquillages et des Crustacés à Granville,

- 3 900 € à l'Association pour la Promotion des Produits de la Mer et du Terroir, pour l'organisation de la fête des Produits de la Mer et du Terroir à Cherbourg-Octeville, en novembre 2008 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes concernant le dossier de l'Association pour la Promotion des Produits de la Mer et du Terroir : un acompte de 1 950 € sera versé au vu de la délibération, le solde sur présentation du rapport final d'activité et du bilan financier. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-417**

**sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 170 000 € votée en 2008, un montant global de 129 591,54 € dont :

- 23 000 € sur le dossier « Emplois »,
- 80 000 € sur le dossier « Ingénierie territoriale »,
- 6 800 € sur le dossier « Animations »,
- 19 791,54 € sur le dossier « FACIT » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme «Professionnalisation des acteurs du tourisme», les subventions suivantes :

*\* Au titre des emplois :*

- 23 000 € conformément à l'annexe 1,

*\* Au titre de l'ingénierie territoriale :*

- 80 000 € conformément à l'annexe 2,

*\* Au titre des animations :*

- 6 800 € conformément à l'annexe 3,

*\* Au titre du FACIT :*

- 19 791,54 € conformément à l'annexe 4 ;

• de déroger à la règle de l'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-418**

**sur le tourisme : qualité dans le tourisme**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote pour dossier de l'UNAT,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 750 000 € votée en 2008, un montant global de 12 799,01 €, pour le dossier « Projets territoriaux »,

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme - CPER » de 500 000 € votée en 2008, un montant global de 15 500 €, pour le dossier « Tourisme et handicap »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 700 000 € votée en 2008, un montant global de 11 970 €, pour le dossier « Cheval » ;

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le tourisme », les subventions suivantes :

\* sur le chapitre 909 du Budget de la Région,

- 12 799,01 € représentant 20 % du montant de l'investissement, à la commune de Saint-Vaast-la-Hougue, pour lui permettre la réalisation des travaux d'aménagement de la Tour de la Hougue,

- 15 500 € au titre du tourisme et handicap, conformément à l'annexe 1,

\* sur le chapitre 939 du Budget de la Région,

- 11 970 € à l'Association pour le Développement et le Rayonnement du Haras du Pin pour lui permettre de finaliser son programme engagé en 2005 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 28 avril 2008 pour la commune de Saint-Vaast-la-Hougue, date de l'autorisation de commencement des travaux,

- 28 février 2008 pour M. Roland BRIAULT, date de l'autorisation de commencement des travaux,

- 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour l'Association pour le Développement et le Rayonnement du Haras ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'UNAT Basse-Normandie, la convention pluriannuelle de partenariat relative à la mise en oeuvre d'une politique régionale en faveur du tourisme social et associatif en Basse-Normandie (2008-2010), jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-419**

**sur la Direction des Bâtiments Régionaux**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter au titre des lycées publics, sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 61 000 000 € votée en 2008, sur le chapitre 902, les montants pour les opérations figurant en annexe ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, une subvention de 10 961 € au LEGT « Julliot de la Morandière » à Granville, pour la location de bâtiments préfabriqués durant les travaux de rénovation de l'externat :

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-420**

**sur le patrimoine**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de céder, à titre gratuit, à l'Association des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (A.P.A.E.I.) de Caen, le mobilier ci-après :

- un bureau droit sur 2 caissons (n° 004864)
- une armoire haute 2 portes accordéon (n° 004867)
- une armoire haute à rideaux (n° 003994)
- une armoire haute à rideaux (n° 003995)
- une table support imprimante (n° 004866)

- d'adopter, pour la réalisation de travaux d'espaces verts par l'Equipe Espaces Verts du Conseil Régional, le tarif suivant :

*\* Lycée Jean Rostand (Caen)*

- 3 025,25 € pour le nettoyage des vitres,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SHEMA, le contrat de bail correspondant à la location d'une surface de bureaux d'environ 68 m<sup>2</sup> située à Argentan, pour un loyer annuel de 4 058,40 € HT auquel s'ajoutent les charges locatives et la taxe foncière,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-421**

**sur les finances : Conseil Economique et Social Régional - déplacement à Bruxelles**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de prendre acte de la composition de la délégation du CESR ci-dessous dans le cadre d'un séminaire organisé les 22 et 23 mai 2008 à Bruxelles :

- 18 membres du Bureau :

Michel BEAUGAS, Jean-Pierre CALLE, Jean CALLEWAERT, Alain CARTEL, Jacques CHAMPAUX, Bernard CHARLES, Philippe COSTA, Lucien DANGUY, Gilbert DELACOTTE, Maurice DROULIN, Pascal FERREY, Philippe GUETIN, Rémy GUILLEUX, Daniel JAMME, Daniel LEFEVRE, Michel RENARD, Jacqueline SAINT-YVES, Josette TRAVERT,

- 4 membres de la Commission n°6 :

Régis CHALUMEAU, Pierrette COTARD, Daniel GUERREAU, Jean-Claude SAINT-LORANT,

- le Secrétaire Général du CESR

- 5 agents des services du CESR

- 2 chauffeurs d'autobus ;

- de prendre en charge :

- les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement engagés dans le cadre du déplacement de cette délégation, notamment pour les 2 chauffeurs d'autobus et les bas-normands invités au dîner du 22 mai 2008,

- les frais de déplacement, aux frais réels, des personnels administratifs, en application de la délibération n° 08-18 du 15 février 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-422**

**sur les finances : régie de recettes - exposition QUIESSE**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de fixer à 22 € le prix du catalogue édité à l'occasion de l'exposition QUIESSE qui se tiendra dans les locaux de l'Abbaye aux Dames du 19 juin au 7 septembre 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-423**

**sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles**

-----

**Réunion du VENDREDI 16MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de subventions de 10 000 € réparti comme suit :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Manifestations</b>	<b>Subventions</b>
Association Chauffer dans la Noireur	16 <sup>ème</sup> édition du Festival « Chauffer dans la Noireur » les 11, 12 et 13 juillet 2008 à Montmartin sur Mer (50)	2 500 €
Association Roc en Baie	8 <sup>ème</sup> édition du Festival « Papillons de Nuit » les 30, 31 mai et 1er juin 2008 à Saint Laurent de Cuves (50)	7 500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-424**

**sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale**

-----

**Réunion du VENDREDI 16MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre des opérations d'animation locale, la subvention suivante :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Subvention</b>
Union Sportive Thaon Le Fresnoy Camilly Vallée de la Mue	Fête des battages et métiers d'antan le dimanche 13 juillet 2008 à Thaon (14)	1 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-425**

**sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques**

-----

**Réunion du VENDREDI 16MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien à l'organisation de congrès, colloques et forums, la subvention suivante :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Subvention</b>
Union Nationale des Combattants du Département du Calvados	80 <sup>ème</sup> Congrès Départemental de l'Union Nationale des Combattants du Calvados le 8 juin 2008 à Pont l'Evêque	700 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-426**

**sur la promotion de la Région : Association NOTA BENE**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'adhérer à l'Association « Nota Bene » et de régler chaque année sur le chapitre 930 du Budget de la Région, la cotisation fixée ; la cotisation au titre de l'année 2008 s'élève à 350 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-427**

**sur l'exercice de mandats spéciaux**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 08-428**

**sur les marchés**

-----

**Réunion du VENDREDI 16 MAI 2008**

Réunie le vendredi 16 mai 2008, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

**Autorisations de signatures**

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants et décisions de poursuivre, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA